

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 FÉVRIER 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Apothicairerie -
demandes de subventions
auprès de l'Etat et du
Conseil Général des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 février 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 21 février 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 février deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur HAÏAT
Madame FAVREAU à Monsieur LAMY
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 13 A 02

OBJET : APOTHIKAIRERIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT
ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur HAÏAT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'apothicairerie de l'ancien hôpital général de Saint-Germain-en-Laye est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis le 28 mars 1904.

Elle est constituée d'un ensemble complet de boiseries peintes accueillant des séries de pots en céramique et en verre ainsi que des coffrets en bois, des récipients en métal et des sculptures.

La Ville souhaite la restaurer avant de l'installer dans le nouvel espace muséographique du bâtiment Henri IV.

En 2012, elle a fait réaliser une étude préalable qui a permis de constituer deux lots d'objets à restaurer pour un montant approximatif de travaux estimé à 300 000 € T.T.C.

Cette opération sera effectuée sous le contrôle scientifique des Monuments Historiques.

Les services de l'État (D.R.A.C.) subventionnent ces restaurations à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux. Sous réserve de la notification de la subvention de la D.R.A.C., le Conseil Général des Yvelines apporte un concours supplémentaire au déplacement et à la restauration de ces objets à hauteur de 20 % du montant total hors taxe des dépenses plafonnées à 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions aux taux les plus élevés auprès de l'État (D.R.A.C.) et du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

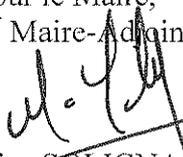
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter des subventions aux taux maximum auprès des services de l'État (D.R.A.C.) et du Conseil Général des Yvelines pour le financement du déplacement et de la restauration de l'apothicairerie de l'ancien hôpital de Saint-Germain-en-Laye,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines